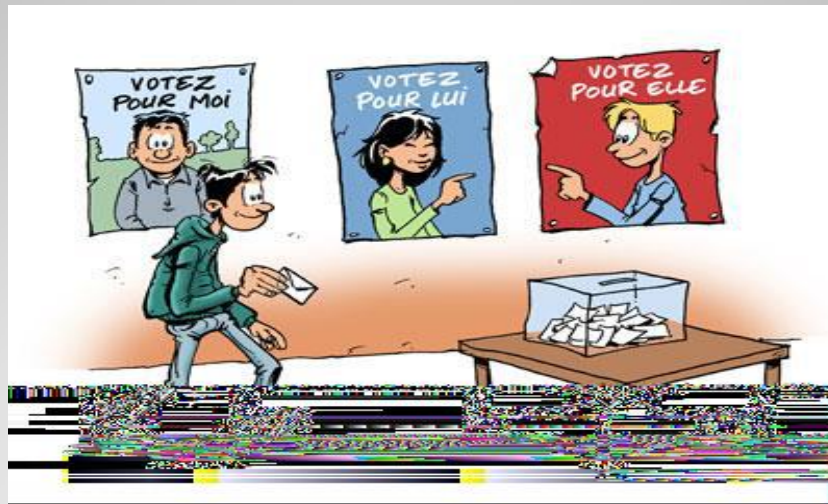




Sensibilisation aux élections des délégués de classe



Etre délégué au collège

Faire le lien entre l'équipe éducative et ses camarades

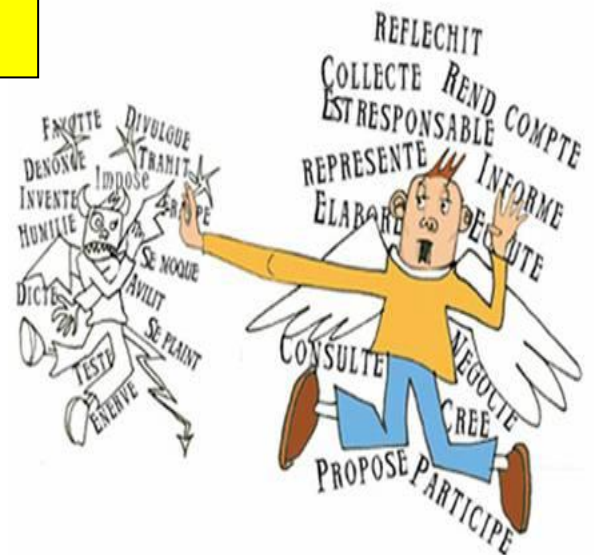
La vie de la classe et du collège, c'est l'affaire de tous !

Dans quelques jours, vous élirez deux délégués et leurs suppléants pour représenter votre classe dans l'établissement.

Pour bien choisir, il faut savoir de quelle façon ils peuvent exercer leur rôle ?

Pour cela, il est bon de connaître les candidats et de solliciter certains élèves qui, pour vous, seraient capables de bien assurer ce rôle.

Quelques jours avant l'élection, les professions de foi des candidats seront affichées pour vous aider à faire votre choix.



Etre électeurs / Etre élus au collège

Elire les délégués = VOTER est un DROIT important au collège

En élisant vos délégués, vous accordez votre confiance à deux camarades qui **porteront votre voix et défendront vos idées** au sein des différentes instances et des adultes du collège.

C'est votre toute première expérience de la démocratie !

Devenir délégué(e) au collège, c'est prendre des responsabilités pour faire évoluer la vie au collège, pour soutenir vos camarades et vivre une expérience humaine riche.

Etre délégué(e), c'est avant tout être volontaire et motivé(e).



Délégué.e de classe :

Pourquoi pas moi ?

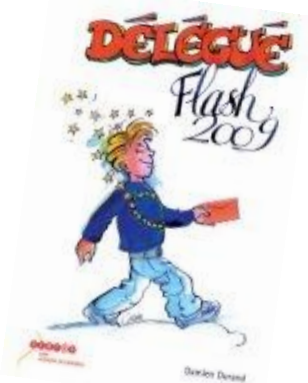


DATES A RETENIR : Les échéances électorales

Election des délégués de classe :

- **Du 21/09 au 25 septembre 2026** : Phase d'information et de sensibilisation des élèves sur l'élection, le rôle, les missions, les droits et devoirs des délégués de classe
- **Du 28/09 au 2 octobre 2026** : Phase d'élection avec installation d'un bureau de vote (isoloir, urne, liste d'émargement, bulletins de vote ...)

« Le délégué flash »
à se procurer au CDI



Assemblée Générale des délégués de classe :

- **Le lundi 5 octobre 2026 à 12h45** : Appel à candidatures pour les élections au Conseil d'Administration (CA) et au Conseil de la Vie Collégienne (CVC) : présentation des instances et du rôle des délégués élèves
- **Le vendredi 9 octobre 2026 à 12h45** : Election des délégués élèves au Conseil d'Administration

Les élections des délégués élèves au CVC se dérouleront par niveau de classe du 12/10/2026 au 13/10/2026.

LE DELEGUE EST UN ELU

DANS LA CLASSE

LES DROITS liés à la fonction : réunion, affichage, information, ...

- **Droit de REUNION** : Consulter les élèves sur les difficultés rencontrées, les aider et les conseiller, être un médiateur
- **Droit à l'INFORMATION** sur la vie du collège : Echanger avec les enseignants, le professeur principal en particulier et les autres personnels du collège (CPE, chef d'établissement...)
- **Droit d'ANIMER** la vie de classe, proposer des projets, favoriser le dialogue entre élèves, demander son avis à la classe
- **Droit de REPONSE** au nom de la classe

DANS LE COLLEGE

Les DEVOIRS vis-à-vis de sa classe (défendre l'avis majoritaire et non son opinion personnelle) et envers la communauté scolaire (respect)

- **Devoir de REPRESENTER la classe** : Etre son porte-parole au sein des instances, présenter l'avis majoritaire du groupe et non son opinion personnelle
- **Devoir de PARTICIPER aux réunions des instances représentatives** comme le conseil de classe, l'AGDE, ...
- **Devoir de ne pas avoir d'esprit de clan et de respecter autrui** (adulte ou élève) lors des échanges
- **Devoir d'être objectif et désintéressé** (ne pas vouloir tirer avantage ou un quelconque pouvoir de son statut de délégué)

DELEGUE-MODE D'EMPLOI

Le Délégué n'est pas ...

- Le « chef de classe »
- L'accompagnateur systématique des élèves malades à l'infirmerie
- Le distributeur des imprimés (même si, étant un élève de confiance, les documents importants à distribuer peuvent lui être confiés)

Profil du délégué

Volontaire, motivé, c'est un **informateur** qui collecte et diffuse l'information, un **interlocuteur** pour ses camarades et tous les personnels du collège (direction, éducation, professeurs...), un **animateur** de sa classe et dans le collège, un **intervenant** au Conseil de classe, à l'Assemblée générale des délégués, un **responsable** qui rend compte à sa classe des réunions auxquelles il a participé, des propositions et des projets en cours, etc...

Formation des délégués

Les délégués recevront une formation pour les aider à accomplir leurs missions. Cette formation abordera notamment la préparation des conseils de classe, la connaissance du collège et de son fonctionnement, l'animation de la classe...

Un conseil avant les élections

Vous devrez tous vous prononcer le jour du vote. Avant de voter interrogez les candidats, lisez leurs programmes (professions de foi). **Prenez le temps de réfléchir, ce vote vous engage pour l'année car les délégués vous représenteront.**

LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU COLLEGE

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES

Tous les délégués de classe du collège

LE CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE

2 délégués par niveau de classe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 délégués élèves (pas de délégués de 6ème au CA)

COMMISSION EDUCATIVE ET CONSEIL DE DISCIPLINE

2 délégués élèves élus au CA

COMMISSION PERMANENTE

1 délégué élève désigné au
CA

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE, A LA CITOYENNETE ET A L'ENVIRONNEMENT

2 délégués élèves élus au CA

CONSEIL DE CLASSE

2 délégués titulaires et leurs suppléants

Instances où interviennent les délégués



Il existe différentes instances où les délégués peuvent intervenir et ainsi prendre part à la vie du collège.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES

Elle réunit l'ensemble des délégués du collège au moins une fois par trimestre sous la présidence du chef d'établissement. Elle donne son avis et formule des propositions sur des sujets relatifs à la vie scolaire notamment.

LE CONSEIL DE CLASSE

Il réunit chaque trimestre l'ensemble de l'équipe pédagogique de la classe sous la présidence du chef d'établissement afin d'étudier et d'évaluer précisément la scolarité de chaque élève mais aussi parler de la vie du groupe classe. Sont présents également les délégués des élèves et ceux des parents.

LE CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE

Instance consultative qui fait des propositions et des suggestions pour garantir un climat d'établissement serein et améliorer les conditions de vie de tous.

Il se compose de 8 élèves élus + 2 délégués élèves du CA de droit (+ 10 suppléants) et d'adultes volontaires (délégués de parents d'élèves et personnels du collège).

Instances où interviennent les délégués

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Organe décisionnel de l'établissement : il vote le budget et donne son avis sur toutes les questions concernant la vie du collège (horaires, sécurité, adoption du règlement intérieur, du projet d'établissement, voyages scolaires....). Il comprend 24 membres (Le Principal, le gestionnaire, le CPE, 2 représentants des élèves - élus parmi les délégués de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, des représentants des parents et des personnels du collège et des personnalités locales (représentants des collectivités locales : département et commune).

LA COMMISSION PERMANENTE

Elle est composée d'un nombre réduit de membres du CA (1 délégué élève) et a pour mission essentielle de préparer certains dossiers relatifs aux questions qui seront traitées par le CA.



LA COMMISSION EDUCATIVE

Rôle de régulation, de conciliation, de médiation et de prévention, elle doit définir les réponses éducatives à apporter aux élèves qui ont un comportement inadapté aux règles de vie du collège ou qui ne répondent pas à leurs obligations scolaires.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les 2 délégués des élèves qui siègent à ce conseil sont ceux élus au CA. Le conseil de discipline est convoqué par le chef d'établissement pour se prononcer sur la sanction disciplinaire à prendre en cas de faute grave d'un élève.

Instances où interviennent les délégués

LE COMITE D'EDUCATION A LA SANTE, A LA CITOYENNETE ET A L'ENVIRONNEMENT (CESCE)

Présidé par le chef d'établissement, sa composition est évolutive et adaptable à chaque situation locale, mais il associe l'ensemble de la communauté éducative : les personnels de direction, d'éducation, d'enseignement, de santé et sociaux, d'orientation, les agents de service...les élèves dont la participation est primordiale, qu'ils soient délégués ou non, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs (représentants des collectivités locales, de la justice, de la police, de la gendarmerie, organismes et associations diverses...)

Sa mission est de contribuer à **mettre en place une éducation citoyenne dans l'établissement**, le CESCE a pour but de **rendre l'élève responsable, autonome et acteur de prévention** (prévention des dépendances, des conduites à risque et de la violence...).

LE LIEN ENTRE TOUTES LES INSTANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibère sur les affaires de l'établissement (budget, projet d'établissement, règlement intérieur, santé, sécurité, sortie pédagogique, etc.). Présence de 2 élus collégiens.

2 élèves élus et
leurs
suppléants

votent pour

2 élèves élus au
CA et leurs
suppléants

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES ELEVES

Convoquée et présidée par le chef d'établissement.
Rassemble tous les délégués au moins 3 fois par an et notamment avant chaque CA.
Débat des questions relatives à la vie et au travail scolaire.

CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE
1 réunion/trimestre
Présidé par le chef d'établissement

sont membres de

DELEGUES DE CLASSES

2 titulaires et 2 suppléants élus par classe

Représentent les élèves, participent à l'information et l'expression de l'ensemble de la classe.
Porte parole au conseil de classe et à l'AGDE.

8 élèves élus parmi l'ensemble des
élèves pour 1 an
2 élèves du CA (de droit)

votent (par classe) tous les ans pour

votent (par niveau) tous les ans pour

ENSEMBLE DES ELEVES DU COLLEGE

Tous les élèves sont électeurs et éligibles

ENSEMBLE DES ELEVES DU COLLEGE

Tous les élèves sont électeurs et éligibles

ETRE CANDIDAT : COMMENT FAIRE ?

- **Bien réfléchir à sa candidature car c'est un engagement important sur toute l'année scolaire** (accord familial recommandé : les réunions se déroulant souvent après 17h30, s'assurer qu'il y aura quelqu'un pour venir vous récupérer au collège si besoin).
- **Se présenter obligatoirement avec un camarade** (un titulaire et un suppléant) et avoir envie de donner un peu de son temps.
- **Remplir la fiche de candidature** (profession de foi) et la remettre au professeur principal dans les délais. Elle sert à expliquer à vos camarades vos qualités, vos projets pour la classe, ce qui vous intéresse et vous motivent.



candidatures



élection



PENSEZ-Y, être candidats ou voter

❖ C'est s'engager (ce qui suppose de la disponibilité),
c'est un acte fort de la vie citoyenne

❖ C'est être capable de débattre, d'échanger, de représenter, d'être à l'écoute de TOUS ses camarades, et être capable d'intervenir en réunion (vaincre sa timidité) et de défendre l'intérêt général

❖ C'est être acteur de la vie du collège et apprendre à devenir un-e citoyen-ne **capable de prendre des responsabilités**

❖ C'est **voter pour ceux qui vous représenteront** toute l'année et qui **seront à votre écoute....**

❖ C'est **voter de manière réfléchie...**



Tu as envie de « faire bouger les choses » et de donner un peu de ton temps...

C'est l'occasion de « se lancer » !!

LE MOT DE LA FIN

Grâce à cette présentation, j'espère que vous aurez saisi l'importance de faire le bon choix le jour de l'élection. **Votez pour les personnes qui sauront le mieux vous représenter et défendre toute la classe**, pas seulement leurs amis. **Avant l'élection, informez-vous** : Posez des questions aux candidats, lisez leurs affiches/programmes et prenez le temps de bien réfléchir !

Le jour du vote, prenez votre carnet de liaison : Il servira de pièce d'identité et de carte d'électeur.

Une fois élus, les délégués suivront une formation pour apprendre à bien remplir leur mission.

Bon vote à tous et un grand merci d'avance à celles et ceux qui vont s'engager pour la classe durant cette année scolaire !

Mme DEFFONTIS (CPE)



ELECTIONS DES DELEGUES DE CLASSE

Devenez acteur de vos
années collège ...

Engagez-vous!

Présentez-vous!

Votez!

